



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



DECLARATION FEDERALE – 03 Mai 2023

Sur le prochain Décret de réintégration des professionnels suspendus !

Après la Haute Autorité de Santé, dans sa dernière recommandation du 29 Mars dernier donnant un avis favorable à la réintégration des personnels suspendus, c'est le tour du ministre de la santé de se prononcer et d'annoncer un Décret réintégrant les divers personnels soignants, accompagnants, administratifs et sapeurs-pompiers suspendus. La FSAS-CGTG s'y attendait, puisqu'il n'y a pas d'autres options que celle-ci, et en avait prévu les contours dans sa dernière déclaration fédérale du 06 Avril dernier.

En premier lieu, ne nous trompons pas sur la méthode employée et ne perdons jamais de vue ces cinq points que nous avons déjà soulevé :

- **L'argument du soignant non-transmissible ne tient pas** puisqu'on sait que le soignant « vacciné » est aussi transmetteur.
- **L'argument de la protection contre les formes graves ne tient pas** puisque l'on sait que les « vaccinés » peuvent développer les formes graves.
- **L'argument du nombre élevé de « non-vaccinés » en réanimation ne tient pas**, il n'y a qu'à voir le changement rapide de la communication du gouvernement... La raison est simple, les chiffres officiels démontrent le contraire.
- **L'argument de l'ultime solution du tout-vaccination ne tient pas**, puisque d'autres expériences appliquées dans d'autres pays ont démontré le contraire jusqu'à mettre en exergue que, hormis Cuba qui a fait le choix d'un vaccin classique et de traitements, tous les pays qui ont fait ce choix subissent un regain de la pandémie. L'Afrique et Haïti, pour une fois, devraient être une boussole en matière d'immunité !
- **L'argument de l'absence de traitements est faux**, les pays qui ont fait le choix de traiter en repositionnant des molécules connues ou en développant de nouvelles s'en sont mieux sortis et sans regain. A ce propos, il est bon de rappeler l'expérience mortifère et onéreuse du *Remdésivir* pour combattre le professeur Raoult et celui, plus récemment, de l'échec patent - ou du moins sa relative réussite sur des variants déjà affaiblis - du « traitement » de Pfizer et autres tentatives à base d'anticorps monoclonaux qui sont là pour démontrer que cette gestion est idéologique et non politique... Seuls les intérêts économiques des gros laboratoires priment.

A ces points, nous devons y ajouté que chaque fois que ces professionnels ont eu la COVID, ils ont réintégré leurs services respectifs et souvent à plusieurs reprises sans que cela n'ait posé de problèmes dans les équipes, encore moins de "ressentiments" puisque que c'était un véritable bol d'oxygène pour ces équipes exténuées. **L'argument prévoyant des risques de conflits relève, donc, du fantasme de certains Directeurs, Médecins et autres cadres frustrés de n'avoir pas été capables de dire non mais qui cherchent à diviser les travailleurs.**

Par ailleurs, nul ne peut comptabiliser avec précision le nombre de professionnels respectant le fameux "schéma vaccinal", vouloir absolument réduire les "non-vaccinés" à quelques centaines ou milliers est une nouvelle escroquerie intellectuelle destinée à justifier l'escroquerie scientifique et les méfaits des décideurs.

Enfin, et nous l'avons déjà affirmé aussi, la FSAS exige que les pouvoirs publics abrogent la loi du 05 Août 2021 car pour la FSAS, **suspendre la suspension n'est pas l'abroger** ! Le Décret à venir et prévu par la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19, laisse ouverte une porte aux autorités pour réinstaurer cette suspension sous prétexte de regain viral alors que tout le monde sait qu'il n'y a plus d'épidémie. La récente posture complètement théâtrale et médiatisée de la Clinique les Eaux-Clares sur une prétendue présence de cas, imposant le port du masque, est l'expression même de cette porte laissée ouverte.

Mais nous nous devons de souligner l'incongruité juridique consistant à produire une instruction Ministérielle-DGOS le 02 Mai soit en amont du Décret attendu pour ce 14 Mai avec application au 15. Cette bizarrerie démontre à quel point le chaos règne en haut lieu depuis que la contestation sociale contre la réforme de la retraite s'amplifie, malgré le coup de force gouvernemental.

Nous notons, en outre et comme nous l'avions pressentis, que cette instruction destinée aux Directeurs d'Etablissements - Publics et Privés - précise d'emblée que les périodes de suspension :

- "N'ont pas généré de Droits à congés.
- N'ont pas été prises en compte comme périodes ouvrant des Droits à l'avancement.
- N'ont pas été prises en compte pour la constitution des Droits à pension".

Il est même énoncé que **le refus de réintégrer le poste d'origine ou proposé tombe directement sous le coup de l'abandon de poste** pour le Public, tout en restant négociable en termes de fin de relation de travail pour le privé - sachant qu'une loi, Décrétée le 17 Avril dernier, caractérise déjà le constat de l'abandon de poste par l'employeur en présomption de démission du salarié... **Bref, tout est fait pour éliminer les "empêcheurs de vacciner en rond"**.

Dans ce contexte, réunie en Commission Exécutive ce vendredi 28 Avril 2023 après avoir réuni ses militants suspendus les 11 et 13 Avril 2023, la FSAS-CGTG a analysé la situation et s'est prononcée - anticipant la sortie du Décret - **selon ce qui suit** :

Si chaque agent ou salarié suspendu doit garder son autodétermination sur son retour ou non en poste, la FSAS-CGTG estime qu'il est plus avisé de réintégrer pour continuer le combat sur d'autres terrains et faire valoir, notamment en Droit, la faute manifeste des décideurs qui demeurent incapables de faire la démonstration du bien-fondé de la loi du 05 Août 2021, si ce n'est par des déclarations péremptoires mais non-étayées.

La FSAS réaffirme que toute réintégration doit être suivie d'une indemnisation à la hauteur des préjudices subis et qu'aucun salarié ou agent n'a fauté. Bien au contraire, ils sont les victimes une loi scélérate qui les a mis en grande difficulté personnelle pour avoir été garants de la science et du libre-arbitre. La responsabilité entière appartient au Gouvernement et à ses supplétifs nationaux et locaux qui ont lâchement imposé le non-sens. Cependant les caractères vicieux et vicié de cette instruction donnent lieu à comprendre que la reconnaissance de la responsabilité du Gouvernement est loin d'être acquise, ce qui nous oblige à durer par d'autres formes de luttes jusqu'à gain de cause.

La FSAS appelle - à nouveau - l'ensemble des soignants et accompagnants médicosociaux, peu importe leur statut dit "vaccinal", à **ne pas tomber dans la nouvelle division** qui se prépare entre "ceux qui auraient joué le jeu de la responsabilité" et "ceux qui n'auraient pas joué le jeu de la responsabilité"...

La FSAS réaffirme qu'il n'y a ni "pro-vax" ni "anti-vax" **mais des citoyens et des travailleurs lucides qu'on a voulu exclure et humilier et d'autres qui ont été abusés par la volonté vicieuse du gouvernement de cliver pour faire passer ses lois autoritaires qui n'ont rien de sanitaires**. Le temps est venu pour que les travailleurs de la santé et du médicosocial ainsi que la population entière, se retrouvent, s'unissent et combattent leur seul et unique adversaire qu'est la tyrannie de l'oligarchie politique, financière et sanitaire.

Basse-Terre, le 03 Mai 2023

